

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 30 avril 2021
(Convocation du 23 avril 2021)

Présents : MAURICE Jean-Pierre, LEGER Cyrille, GILLET Michel, PAILLART Julien, ABITBOL Hector, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, CHOCAT PAYET Laetitia

Absents : TRAMARD Camille (pouvoir à Cyrille LEGER), PEY REGAD – PELLAGRU Gisèle, DUMONTOY Marjorie

Secrétaire de séance : LEGER Cyrille

La séance est ouverte à 18 heures 00.

En raison de la crise sanitaire, le huis clos est demandé et accepté par tous les membres du conseil.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : modification des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2021 :

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

2) Vote des taux d'imposition et état 1259

Monsieur le Maire, suite à un mail des services de la fiscalité directe locale, informe que la délibération prise lors du dernier conseil, n'est pas recevable. Selon les dispositions de l'article 1636 B du code général des impôts, lorsque le conseil municipal décide de faire varier ses taux d'imposition, le taux de la TFPNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la TFPB.

Il propose donc 3 formules d'augmentation qui respectent cette règle d'équilibre:

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
TFB	28.53	28.83	28.59
TFNB	39.75	40.17	39.83
PRODUIT ATTENDU	108 984.00	110 131.00	109 211.00

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide, avec 5 voix pour la formule 3, 1 voix pour la formule 2 et 3 voix pour la formule 1 de modifier le taux des taxes pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière bâtie : 28.59 % dont 20.08 % (taux départemental) et 8.51 % (taux communal)

Taxe foncière non bâtie : 39.83 %

3) Modification des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable

Monsieur le Maire explique que les travaux de changement de canalisations d'eau ont été planifiés. Cependant il s'avère que les maisons de « En Forat » ont de gros problème d'alimentation.

Compte tenu du mode de fonctionnement de l'agence de l'eau RMC qui ne pourra valider un dossier complémentaire qu'en fin d'année sous réserve de disponibilité, il est décidé de modifier le chantier pour lequel l'octroi de subvention est déjà accordé.

En conséquence, il est préconisé que les deux tranches du chantier « en Forat » se fassent dans le cadre de ce premier chantier, en raison de la situation de livraison d'eau aux foyers les plus élevés dans ce quartier.

En conséquence, pour Chevagny, il sera question du renouvellement de la canalisation sur 300 mètres linéaires avec la reprise de 11 branchements. Sur « en Forat », ce sont 425 mètres linéaire de canalisation qui seront mise en place avec la reprise de 4 branchements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le planning initial est modifié pour effectuer les travaux « En Forat » en lieu et place de la tranche moins urgente à « Chevagny ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal, que pendant la durée des travaux, la circulation des riverains sera assurée et que le stockage du matériel ne sera pas une gêne.

Questions diverses :

SIVOS : un point est fait sur la réunion qui a eu lieu concernant les enfants extérieurs aux communes du RPI. Le SIVOS informera les familles concernées des différents tarifs de cantine et frais de scolarité.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet lui a adressé un courrier par lequel il informe avoir accepté la demande de démission de Madame PEY REGAD PELLAGRU Gisèle de son mandat d'adjointe et de conseillère municipale.

Il informe également le Conseil que la secrétaire va prochainement quitter son poste pour rejoindre la Commune de La VINEUSE-SUR-FREGANDE à temps plein et que les entretiens pour pourvoir à son remplacement sont en cours.

Elections : les élections sont prévues le 20 et 27 juin prochain. Il conviendra de tenir 2 bureaux de vote, un pour les régionales et un pour les départementales. Monsieur le Maire demande que chacun retienne ces dates afin de préparer ces scrutins dans les meilleures conditions et dans le respect des règles sanitaires.

Cérémonie du 8 mai : elle est maintenue sans public suivant les directives préfectorales. Les conseillers procéderont à cette commémoration à 11h00.

Séance levée à 19h25

